

or, comme le grosse équivalait à $\frac{1}{18}$ de ducat d'or de 12 francs, c'est-à-dire à 0,66; on aura donc pour la valeur de 12 grosses: $12 \times 0,66 = 7,92$: ce qui divisé par $13 = 60^{12/13}$, donc la takvorine valait à peu de chose près 0,61; c'est-à-dire, comme nous l'avons vu plus haut, le quart d'un besant staurat arménien. D'après le rapport de Pegolotti, on peut supposer que de son temps, c'est à dire vers la fin de 1339, la takvorine était une petite pièce qui valait le $\frac{1}{10}$ du besant grec⁵³⁶. Le même auteur nous dit encore, qu'un marc arménien contenait 8 onces d'argent pur, avec lequel l'hôtel des monnaies fabriquait 91 takvorines. Quant aux autres marcs des différentes nations, ils fournissaient 109 et même 115 takvorines, c'est-à-dire un cinquième de plus que le marc arménien; et, comme ordinairement un marc de ce temps-là correspondait à 59 ou 60 francs, si nous prenons le minimum de la valeur intrinsèque des takvorines chacune de ces pièces correspondrait à 53 centimes.

Ce résultat semble confirmé par un fait historique. En 1323, le sultan d'Egypte, après avoir ruiné Ayas, imposa aux Arméniens un tribut de 1,200,000 pièces; et, comme la pièce qui avait cours alors était la takvorine, les Occidentaux et le pape Jean XXII, dans leurs lettres, réduisent cette somme à 50, 000 florins d'or; ce florin équivalait donc à 24 takvorines; comme il valait 12 francs, cette dernière valait donc un demi-franc. Dans un ordre et une lettre authentique datés du 17 juin 1333, le Doge de Venise, mande à son ambassadeur auprès du roi Léon, de prier ce dernier de bien vouloir accepter le ducat d'or pour 24 takvorines, à cause du manque d'argent, la takvorine ne valait donc plus qu'un demi-franc, si l'on compte le ducat pour 12 francs⁵³⁷.

Les pièces d'argent qu'on a trouvées aux noms de nos derniers rois, sont assurément des takvorines. Ces pièces sont défectueuses soit dans leur poids, soit dans leur format et contiennent moins d'argent que les monnaies correspondantes de nos premiers rois qui sont plus pures. Le n°. 8 de notre planche, représente une pièce d'argent plus petite, portant les noms de Héthoum et de Zabel. Elle paraît valoir un demi-dram ou un huitième de besant staurat. Elle porte en effet, sur sa face, une croix que tient le lion dans sa patte.

⁵³⁶ Ce besant paraît avoir alors diminué de valeur et être descendu à 7 francs.

⁵³⁷ Committetur etiam dicto ambaxatori, quod procuret obtinere, suo posse, quod ducata auri recipiantur pro Taculinis XXIV pro quolibet. — *Senato Misti*, XVI, 14-15.